

**Portant validation le devis de la société Team Réseaux pour l'éclairage de la Prairie de la Charentonne**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société Team réseaux pour le projet d'éclairage de la Prairie de la Charentonne ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant que la proposition de la société Team réseaux pour le projet d'éclairage de la Prairie de la Charentonne ;  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de la société Team réseaux pour l'éclairage de la Prairie de la Charentonne d'un montant de 49 264 € HT.